

Mgr Matthieu Rougé

LA PROMOTION RÉCIPROQUE DE LA SYNODALITÉ
ET DU MINISTÈRE ORDONNÉ

LES BIENFAITS POSSIBLES D'UN APPROFONDISSEMENT SALUTAIRE

La deuxième session du synode sur la synodalité, prévue pour octobre 2024, suscite des inquiétudes voire des angoisses contradictoires : certains redoutent que le synode s'en tienne à des recommandations de façade, que l'éléphant, en termes de processus, accouche d'une souris, en termes de résultats ; d'autres craignent qu'en dépit du recentrage de la première session et du nouvel *Instrumentum laboris*, il ne parvienne pas à résister aux révolutions ecclésiologiques, morales et doctrinales appelées de leurs vœux par un certain nombre de groupes. Sans doute faut-il essayer plutôt de se placer d'emblée d'un point de vue positif, de viser le profit, même apparemment modeste, et pour les fidèles laïcs et pour les clercs, et pour la communion de l'Église et pour sa mission, d'un approfondissement supplémentaire du thème antique et contemporain de la synodalité, dans le sillage du réenracinement créatif du concile Vatican II.

Il ne s'agit pas de nier les débats, et même parfois les fractures, qui traversent l'Église en notre temps et par conséquent aussi l'assemblée synodale. J'ai eu l'occasion d'évoquer, juste après la première session, les trois tentations, plutôt écartées en octobre 2023, du néo-marcionisme, du néo-joachimisme et du néo-bellarminisme¹ : un christianisme détaché de la Première Alliance et du jeu fécond des figures prophétique, sacerdotale et royale accomplies et unifiées dans le Christ ; une pneumatologie seulement subjective et donc réductrice parce que détachée de l'objectivité de la Révélation dans le Christ ; une ecclésiologie purement canonique et

1 M. ROUGÉ, « Première session du Synode sur la synodalité : une relecture théologique », *Nouvelle Revue Théologique* 146 (2024), p. 108-125.

fonctionnelle en-deçà de l'approfondissement mystérique et sacramentel promu par le concile Vatican II. Il est, de ce point de vue, important que l'*Instrumentum laboris* énonce comme premier « fondement » du travail à venir « l'Église Peuple de Dieu, *sacrement* de l'unité¹ ».

Ces trois tentations constituent en réalité le revers de trois collaborations positives majeures de la synodalité et du ministère ordonné : le ministère proprement sacerdotal des prêtres et des évêques est signe et moyen du sacerdoce baptismal des fidèles laïcs, qui constitue le fondement de leur *participation* à l'œuvre du salut accomplie par le Christ-Grand Prêtre dans sa mort et sa résurrection ; signes et moyens de la présence du Christ-Tête en son Église, les ministres ordonnés sont au service du déploiement pneumatologique, par les charismes des baptisés, de la *mission* que leur a confiée à tous le Sauveur ; la charge d'un gouvernement spirituel, qui n'est pas politique ni d'abord fonctionnelle, enjoint aux ministres de promouvoir une *communio*n proprement surnaturelle qui annonce, laborieusement, le rassemblement accompli des élus dans la pleine lumière de Dieu. Participation, communion, mission : ces trois sous-titres structurants du travail sur la synodalité, chantent la promotion réciproque des *munera sanctificandi, docendi et regendi* des ministres ordonnés, d'une part, et de la dignité sacerdotale, prophétique et royale de tous les baptisés, d'autre part.

La juste ordination du sacerdoce ministériel au sacerdoce commun, à défaut d'être facile à vivre, n'est pas difficile à comprendre. Leur promotion proprement réciproque est plus subtile à saisir et à formuler. Que veut dire le concile Vatican II quand il affirme : « le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant *ordonnés l'un à l'autre* : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ² » ? Peut-être y a-t-il à chercher dans cette ordination effectivement mutuelle l'une des clefs de la juste synodalité. C'est la réflexion que voudraient esquisser les lignes qui suivent, avant d'en appliquer le fruit aux questions cruciales de la décision spécifiquement ecclésiale et de la nature et du contenu de la mission.

1 *Instrumentum Laboris* pour la II^e session de la XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, 9 juillet 2024, nn 1-4.

2 CONCILE VATICAN II, *Lumen Gentium*, n° 10.

« ORDONNÉS L'UN À L'AUTRE »

L'image de la pyramide inversée, chère au Pape François depuis le cinquantenaire du synode des évêques, met en lumière de façon suggestive la dynamique de service qui oriente les ministres ordonnés vers l'ensemble des baptisés et, avec eux, vers « la gloire de Dieu et le salut du monde »: l'évêque de Rome est au service de la communion missionnaire de l'ensemble des évêques par leur enracinement fidèle dans le Christ; ceux-ci sont au service des prêtres et des diacres afin que, grâce à leurs ministères, la Bonne Nouvelle soit annoncée aux pauvres en paroles et en actes, sacramentels et temporels; prêtres et diacres sont au service de l'offrande et du témoignage de tous les baptisés. Il n'y a pas, au sommet, la hiérarchie et, à la base, les fidèles; il y a plutôt, à la base, dans la « condition de serviteurs » (cf. *Ph* 2, 7), les ministres ordonnés et, au sommet, le peuple des baptisés et davantage encore le monde à évangéliser.

Encore ne faut-il pas forcer l'analogie spatiale, par définition insuffisante: le pape n'est pas extérieur, en tant qu'évêque lui-même, à la communion épiscopale; les évêques ont pleinement part à la fraternité presbytérale et diaconale; les ministres ordonnés communient à la fraternité baptismale de tous les fidèles et tous participent de la commune humanité appelée à la grâce et à la gloire. De ce point de vue, l'image de cercles concentriques, le cercle le plus large incluant tous les autres, serait plus ajustée. Elle aurait cependant l'inconvénient de mettre le Pape et les évêques au centre, alors que le centre véritable, c'est le Christ. Il faut au moins trois dimensions pour une représentation spatiale plus adéquate du mystère ecclésial, tout dans l'Église étant reçu du Père et tourné vers Lui, par le Christ et dans l'Esprit.

Cette prise de conscience nettement affirmée, en quoi le sacerdoce baptismal de son côté est-il véritablement « ordonné » au sacerdoce ministériel? « Le caractère sacré et organique de la communauté sacerdotale entre en action par les sacrements et les vertus¹ », affirme *Lumen Gentium*, qui poursuit par une formule fameuse, dont on retranche à tort souvent le mot pourtant essentiel de « sacrifice »: « Participant au sacrifice eucharistique, source et sommet de toute la vie chrétienne, [les fidèles] offrent à Dieu la victime divine et s'offrent eux-mêmes

1 *Ibid.*, n° 11.

avec elle ». C'est par l'offrande eucharistique de leur vie entière que les fidèles entrent dans l'accomplissement de leur liberté spirituelle. Cette ordination à l'eucharistie, et à la vie sacramentelle qu'elle synthétise, les ordonne en quelque sorte au ministère ordonné par lequel le Seigneur les introduit dans la grâce de son sacrifice.

« Devenus fils de Dieu par une régénération, [les fidèles] sont tenus de professer devant les hommes la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu¹ » : ils ont besoin d'être toujours à nouveau envoyés, dans le sillage de leur régénération baptismale, et il est nécessaire que le caractère ecclésial de la foi qu'ils professent et transmettent soit constamment, et en quelque sorte sacramentellement, attesté par les ministres ordonnés. « [Les fidèles] manifestent, ayant été renouvelés par le Corps du Christ au cours de la sainte liturgie eucharistique, l'unité du Peuple de Dieu que ce grand sacrement signifie en perfection et réalise admirablement² ». Les baptisés, dans la variété de leurs charismes, de leurs histoires, de leurs cultures, de leurs générations sont ordonnés à la communion, foncièrement eucharistique, de tout le peuple de Dieu dont les ministres ordonnés ont à être les serviteurs et les témoins. Pour être en vérité prêtres, prophètes et rois, les fidèles ont à se tourner vers ceux dont le ministère est, par grâce, de manifester que le triple charisme baptismal ne peut s'exercer que par le Christ, avec Lui et en Lui.

Cette altérité du ministère ordonné à l'intérieur de la fraternité baptismale, toujours première, n'est pas facile à comprendre, aujourd'hui en particulier, à une époque d'individualisme radical où personne ne veut dépendre de qui que ce soit. Il faut bien le reconnaître, derrière certains discours sur la synodalité, se cache ou se manifeste l'idée que le christianisme serait plus vivant et plus authentique s'il était en quelque sorte délivré du ministère ordonné. C'est particulièrement clair, comme l'a laissé entendre le Pape François lui-même, dans l'idéologie néo-réformée d'une partie du catholicisme allemand, tiraillé depuis la Réforme entre l'attraction luthérienne et l'enracinement catholique. Le résultat d'une telle décléricalisation serait immanquablement, comme l'histoire et l'actualité nous l'enseignent, une perte de la perception proprement sacramentelle de la profondeur du sacrifice spirituel, un certain relativisme doctrinal, voire un relativisme doctrinal certain, et par-dessus tout

1 *Ibid.*

2 *Ibid.*

une fragmentation, une « archipélisation », pour reprendre un mot à la mode dans la sociologie francophone contemporaine, de la communauté ecclésiale.

Sans doute y a-t-il des raisons à cette revendication, aussi ultimement délétère soit-elle. Certains clercs ont eu tendance à infantiliser les fidèles. Une partie d'entre eux, nous ne le savons que trop, se sont dramatiquement mal conduits. Mais cette mondanisation du ministère ordonné, au sens fort, johannique et peccamineux du terme, ne doit pas, sous peine de renoncement désespérant à vivre effectivement du Christ en ce temps, nous conduire à rejeter la sacramentalité instituée par Jésus lui-même, notamment par la mission confiée aux Douze. Leurs successeurs cependant doivent sans cesse revenir à la consigne que Jésus leur a spécifiquement adressée (après la demande de la mère des fils de Zébédée): « Vous le savez: les chefs des nations les commandent en maîtres, et les grands font sentir leur pouvoir. Parmi vous, il ne devra pas en être ainsi: celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur » (Mt 20, 25-26). Il faut également prendre avec un sérieux sans cesse renouvelé l'avertissement adressé à la fois à la foule et aux disciples: « Ne vous faites pas donner le titre de maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître, le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Qui s'élèvera sera abaissé, qui s'abaissera sera élevé » (Mt 23, 10-12). C'est par un abaissement salvifique et un décentrement, humble, profond, radical, de tous vers le Christ, que l'ordination réciproque du sacerdoce commun et du sacerdoce ministériel pourra manifester sa pleine fécondité.

QU'EST-CE QU'UNE DÉCISION ECCLÉSIALE ?

Depuis son amorce, à l'initiative du Pape François, le débat sur la synodalité s'est focalisé sur la synodalité délibérative et les questions de gouvernance. *L'Instrumentum laboris* publié au début du mois de juillet 2024 confirme que ces dernières constitueront l'essentiel du travail confié à l'assemblée d'octobre. Encore faut-il ne jamais détacher ces questions de leur fondement et de leur perspective: l'enracinement réel de chacun dans le Christ et la mission confiée à tous d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut. La synodalité délibérative n'a de sens et ne peut être adéquatement travaillée que dans la tension féconde sans cesse maintenue entre la synodalité contemplative et la synodalité

missionnaire. Reste que pour beaucoup, la synodalité semble se limiter à une question: « dans l'Église, qui décide et qui doit décider? » C'est, par exemple, le sujet d'une étude récente du P. Alphonse Borrás: « Comment faire évoluer les procédures décisionnelles en Église d'une manière authentiquement synodale? »¹. Dans une réflexion qui met le droit canonique en dialogue avec les sciences humaines mais assez peu avec la Révélation et la théologie, l'auteur n'élucide guère la notion de « décision » dont il est question. Qu'a-t-on à décider, jour après jour, dans la vie de l'Église, locale, particulière et universelle? Il y a des décisions concrètes et quotidiennes de terrain (des horaires de messe, la destination d'un pèlerinage paroissial, des travaux d'entretien...); il y a des décisions qui engagent l'avenir de manière plus profondes (la mise en place d'un parcours de formation, un grand projet immobilier...); il y a des décisions plus structurantes encore (une reformulation doctrinale, une réforme liturgique...). De même qu'il existe une hiérarchie des normes et des degrés d'engagement du magistère, il faut élaborer une hiérarchie des décisions sous peine de s'enfermer dans une confusion malfaisante et inopérante.

Une juste prise en compte du principe de subsidiarité, telle qu'elle est déjà mise en œuvre par le droit de l'Église, permet un premier pas dans ce sens. Les paroisses et les diocèses, par exemple, sont libres de la disposition de leurs biens mais dans un cadre précis et avec l'assentiment nécessaire respectivement du Collège des consultants et du Saint-Siège au-delà d'un certain seuil d'engagement financier. Sur ce dernier point précisément, on peut se demander si la veille sur la bonne gestion immobilière des diocèses ne devrait pas être de la compétence des conférences épiscopales plutôt que du Saint-Siège tellement à distance des circonstances et des législations locales. La mission propre du Successeur de Pierre et de la curie romaine est avant tout l'unité dans la foi et non le détail de l'organisation pastorale des Églises particulières. À l'heure où certains appellent de leurs vœux une autonomie doctrinale des conférences épiscopales, il semble utile de réaffirmer plutôt que ce qui est de l'ordre effectif de la primauté de Pierre, c'est la doctrine de la foi précisément. Mais on peut en revanche interroger un zèle administratif parfois inadéquat des dicastères romains. C'est d'ailleurs

1 A. BORRAS, « Comment faire évoluer les procédures décisionnelles en Église d'une manière authentiquement synodale? », *Nouvelle Revue Théologique* 146 (2024), p. 390-408.

la préconisation du chapitre 13 du rapport de synthèse de la première session du synode.

Une fois la variété des niveaux de décision précisée, il faut se demander plus radicalement: qu'est-ce qu'une décision authentiquement ecclésiale? Si l'on considère l'Église non pas d'abord comme une organisation humaine mais comme le corps du Christ, on pourra répondre qu'il s'agit d'une décision selon le Christ. Voilà qui déplace l'interrogation – politique – du sujet de la décision à la question – sacramentelle et spirituelle – du mode de décision: comment prendre des décisions selon le Christ? Ce qui est certain, c'est que pour prendre des décisions authentiquement chrétiennes, tous, clercs et fidèles, doivent toujours commencer par renoncer à leur volonté propre, dans le sillage de la *Règle* de saint Benoît, qui insiste sur le caractère fondateur de cette attitude, et surtout de la parénèse finale de *l'Épître aux Romains*: « transformez-vous (métamorphosez-vous) en renouvelant votre façon de penser pour discerner quelle est la volonté de Dieu: ce qui est bon, ce qui est capable de lui plaire, ce qui est parfait » (*Rm* 12, 2).

Aussi déconcertant que cela puisse paraître pour la mentalité contemporaine de rapidité et de productivité, l'Église doit commencer par renoncer à décider, je le dis délibérément avec une certaine radicalité. Nous ne décidons ni du contenu de la Révélation, ni de l'universalité de salut, ni de la centralité de l'eucharistie: tout cela nous est donné par grâce. Nous n'avons – et ce n'est pas rien évidemment – qu'à tenter de nous y ajuster et d'y coopérer. Et c'est là que se situe, sacramentellement, la responsabilité propre des ministres ordonnés: favoriser et attester des décisions selon le Christ, justes seulement si elles sont prises en réponse à la primauté indépassable de sa grâce. Certains prêtres se demandent parfois, avec la douleur plus que respectable d'une perte apparente de sens pour leur vie pleinement donnée, ce que deviendrait leur responsabilité dans une Église à la synodalité plus nettement affirmée et vécue. En réalité, leur vocation sera d'autant plus respectée, honorée, attractive – comme elle l'est déjà pour beaucoup –, qu'elle sera centrée sur la mission de transformer comme eucharistiquement la communauté humaine, qui leur est confiée, en réalité en quelque sorte sacramentelle, « signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain¹ ».

1 CONCILE VATICAN II, *Lumen Gentium*, n° 1.

Comme « en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, on compare [l'Église] au mystère du Verbe incarné¹ », il est indispensable que la sacramentalité des décisions authentiquement ecclésiales s'incarne effectivement dans des pratiques et des institutions ajustées, susceptibles bien sûr d'évoluer en fonction des circonstances et des cultures. La « procédure décisionnelle » fondatrice d'une « Église authentiquement synodale », pour parler comme Alphonse Borras, est de donner toujours la première place à la Parole de Dieu et au mystère de la foi, comme on le fait symboliquement à chaque synode (ainsi d'ailleurs qu'à chaque assemblée plénière de la conférence des évêques de France) par la mise en valeur de l'évangélique². L'écoute de la Parole de Dieu est faite pour se prolonger par l'écoute mutuelle, par exemple selon la méthode intéressante de la « conversation dans l'Esprit », pratiquée au synode et diffusée avec un certain bonheur depuis. Cette densité d'écoute mutuelle en vue d'écouter le Seigneur est éclairée par la distinction précieuse rappelée par le P. Borras entre *decision making* et *decision taking*³. L'actualité politique française récente *a contrario* a fourni un contre-modèle saisissant de *decision making* bâclé au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024 : la « consultation » des présidents d'assemblée prévue par la Constitution s'est réduite à un bref appel téléphonique pour l'un et une rapide conversation avec l'autre. La synodalité incarnée de discernements authentiquement ecclésiaux passe au contraire par l'écoute sérieuse, bienveillante, approfondie de tous ceux qui ont à être partie prenante d'une décision importante : cela est vrai sur le plan paroissial, communautaire (pour les religieux et les mouvements), diocésain et universel, l'exemplarité de ce dernier niveau étant décisif pour un progrès de l'ensemble.

Les conseils prévus par le droit actuel de l'Église en vue de cette écoute mutuelle sont nombreux : encore faut-il qu'ils soient effectivement réunis et animés d'une manière adéquate. L'incarnation des processus passe aussi par la formation suffisante de ceux qui ont à les mettre en œuvre. Certains conseils sont aujourd'hui facultatifs, comme le conseil épiscopal ou le conseil pastoral diocésain. « Ce dernier devrait être obligatoire », ont affirmé une partie des membres du synode au terme

1 *Ibid.*, n° 8.

2 C'est l'heureuse préconisation d'un groupe de fidèles du diocèse de Nanterre ayant réfléchi à leur initiative à ce que pourrait être le « style synodal » : voir www.diocese92.fr

3 A. BORRAS, *att. cit.*, p. 392-393.

de la première session. L'expérience française semble avoir montré que des conseils pastoraux diocésains, forcément nombreux et lourds à faire fonctionner, apportaient moins de synodalité effective que la plupart de nos conseils épiscopaux actuels, où une douzaine de fidèles aux états de vie différents et exerçant une responsabilité diocésaine opérationnelle participent réellement au gouvernement ordinaire du diocèse. Beaucoup de questions se focalisent également sur le droit de vote des uns ou des autres : c'est ne pas comprendre qu'en matière ecclésiale, il s'agit moins de faire émerger des majorités, qui pourraient n'être qu'idéologiques, que de chercher la volonté du Seigneur par la profondeur d'un consensus longuement mûri. Enfin, on est parfois prisonnier du préjugé selon lequel, il faudrait avant tout équilibrer la part prise aux décisions par les laïcs, d'une part, et par les clercs, d'autre part. En réalité, les clercs ont souvent à arbitrer, parfois dans la douleur, par la profondeur « sacramentalisante », entre fidèles aux positions diverses et parfois violemment opposées. C'est ce qu'ont mis en lumière, avec humour mais aussi avec une cruelle lucidité, le roman puis la pièce de théâtre à succès : *Monsieur le curé fait sa crise*¹, un prêtre de paroisse littéralement broyé par les injonctions contradictoires des fidèles confiés à son ministère. Ce n'est pas le parlementarisme, par ailleurs en crise comme jamais, qui sauvera l'Église, c'est la conversion toujours plus profonde de tous au Christ Sauveur qui permettra à son corps de rayonner davantage dans le monde d'aujourd'hui.

FONDEMENTS ET PERSPECTIVES THÉOLOGIQUES DE LA MISSION²

« Voici que Dieu, sans tenir compte des temps où les hommes l'ont ignoré, leur enjoint maintenant de se convertir, tous et partout » (Ac 17, 30). Cette conclusion du discours de saint Paul à l'aréopage d'Athènes énonce l'attitude de conversion adéquate pour tous en vue d'authentiques décisions ecclésiales mais porte aussi et surtout en elle l'intensité de la dynamique missionnaire qui fonde la vie de l'Église. Le pontificat actuel s'est ouvert, avec *Evangelii gaudium*, par un manifeste missionnaire très vigoureux qui ne cesse d'en constituer la basse continue. La force

1 J. MERCIER, *Monsieur le curé fait sa crise*, Quasar, Paris, 2015.

2 Cf. H. DE LUBAC, *Le fondement théologique des missions*, Seuil, Paris, 1964.

christologique de son *incipit* ne doit jamais être oublié: « La joie de l'Évangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus. Ceux qui se laissent sauver par lui sont libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement. Avec Jésus Christ la joie naît et renaît toujours¹ » Aujourd'hui comme hier, l'Église ne vit que pour célébrer et annoncer Jésus-Christ Seigneur et Sauveur. Le critère de discernement par excellence de toutes les décisions ecclésiales est le critère missionnaire: comment favoriser en notre temps une annonce plus joyeuse et audacieuse, plus pertinente, de la Bonne Nouvelle du salut? C'est ce que l'*Instrumentum laboris* appelle « le discernement ecclésial pour la mission² ».

Encore faudrait-il qu'il y ait un véritable consensus sur la signification du mot « mission ». Comme le terme « décision », il est souvent employé voire invoqué dans le débat synodal sans être suffisamment défini ni explicité. D'aucuns pensent qu'il s'agit en réalité du débat le plus profond pour l'Église en notre temps, un débat analogue par sa radicalité à ce que furent au IV^e et au V^e siècles les questions christologiques et trinitaires. La mission consiste-t-elle à annoncer Jésus-Christ à tous ceux qui ne le connaissent pas encore ou bien seulement à vivre dans le monde en artisans de justice et de paix? La mission vise-t-elle essentiellement le salut éternel de ceux qui ont un besoin essentiel de la communion croyante avec le Christ ressuscité pour entrer dans la plénitude de la vie ou doit-elle avant tout promouvoir le dialogue et la solidarité? Ces dichotomies sont évidemment caricaturales mais qui pourrait nier qu'il existe aujourd'hui chez certains une sorte d'immanentisme missionnaire assumé, une sorte d'arianisme missionnaire, et chez d'autres un zèle missionnaire vertical et abrupt, une sorte de monophysisme missionnaire? La question se pose de façon particulièrement vive dans les relations que les chrétiens doivent entretenir avec les populations musulmanes, les tenants du dialogue interreligieux et ceux d'une action évangélisatrice spécifique déterminée ayant du mal à reconnaître la part légitime de leurs attitudes contrastées.

Il y a là un discernement proprement synodal à mener, dans lequel la mission spécifique du ministère ordonné est particulièrement convoquée. Il s'agit de faire entendre et réentendre à tous, en profondeur,

1 FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 1.

2 *Instrumentum Laboris* pour la II^e session de la XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, 9 juillet 2024, nn 58-66.

la finale de l'Évangile selon saint Matthieu: « Allez! De toutes les nations faites des disciples: baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 19-20). Les Onze sont invités à susciter une disponibilité spirituelle de disciples avant de les baptiser. La mission authentique ne doit pas être une sorte de conquête par l'extériorité des sacrements mais bien plutôt un chemin catéchuménal, emprunté avec bonheur par tant de nos contemporains, qui trouve un premier accomplissement, au « temps favorable » (2 Co 6, 2), par l'intégration sacramentelle au corps ecclésial du Christ. Dans le sillage de cette première intégration, les nouveaux chrétiens sont appelés, avec leurs frères et sœurs baptisés, à « observer les commandements » pour annoncer par leur vie le Royaume qui vient. Habités par l'Esprit et nourris du pain de « tous les jours » en Personne, ils ont à attendre activement « la fin du monde » et la pleine manifestation de la gloire de Dieu.

Ainsi évêques, prêtres et diacres, par la *reductio ad Christum* dont ils sont chargés sacramentellement, ont-ils à aider l'ensemble des fidèles à entrer par la profondeur dans une véritable communion missionnaire. Ils ont à promouvoir un équilibre chalcédonien de la mission: sans séparer le dialogue de la mission¹, l'annonce du service, l'engagement temporel de l'horizon eschatologique mais sans les confondre non plus, pour que chaque dimension structurante de la vocation chrétienne soit vraiment honorée. Pour le dire autrement, les ministres ordonnés ont à susciter une prise de conscience synodale des quatre sens de la mission, analogue aux quatre sens des Écritures, chère à l'exégèse médiévale², qui reprennent les quatre étapes de la finale de saint Matthieu évoquées il y a un instant: la connaissance littérale du Christ, l'expérience spirituelle et sacramentelle de la communion intime et ecclésiale avec Lui, la dimension tropologique d'une vie effectivement transformée pour soi et transformante pour les autres et pour le monde, la prise de conscience anagogique de l'horizon eschatologique sans lequel la vie chrétienne ne serait qu'un « chemin qui ne mène nulle part ».

Ce sens anagogique de la mission n'est pas le plus souvent souligné mais pas le moins décisif pour autant. Les ministres ordonnés sont

- 1 Voir sur ce point J.-M. AVELINE, *Dieu a tant aimé le monde. Petite théologie de la mission*, Cerf, Paris, 2023.
- 2 Voir bien sûr H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale, les quatre sens de l'Écriture*, Cerf, Paris, 1993.

ministres et de la grâce et de la gloire. Leur célibat consacré, pour ceux qui l'ont professé, est gardé « pour le Royaume », qui s'est approché une fois pour toute en Jésus mais qui est encore en travail d'enfantement (cf. *Ap* 12, 2). Comme le vieux saint Jean à Éphèse, les ministres ont à répéter inlassablement: « Bien-aimés, dès maintenant, nous sommes enfants de Dieu, mais ce que nous serons n'a pas encore été manifesté » (*1 Jn* 3, 2). La dimension sacramentelle de notre transformation baptismale, c'est-à-dire une véritable transformation qui amorce un approfondissement temporel et annonce un accomplissement ultime constitue comme le point focal de la mission ministérielle au service de la fraternité missionnaire de tous les enfants de Dieu. Saint Jean met en quelque sorte en lumière la profondeur de la synodalité, c'est-à-dire une fraternité sacramentelle en marche, en travail d'enfantement.

ANAGOGIE ET SYNODALITÉ

Le rapport de synthèse de sa première session n'a pas hésité à présenter l'assemblée synodale comme une anticipation du festin des noces de l'Agneau: « La manière même dont l'assemblée s'est déroulée, à commencer par la disposition des personnes assises en petits groupes autour de tables rondes dans la Salle Paul VI, comparable à l'image biblique du banquet de noces (*Ap* 19, 9), est emblématique d'une Église synodale et image de l'Eucharistie source et sommet de la synodalité, avec la Parole de Dieu en son centre¹ ». Même si j'ai vécu ma participation au synode comme une grâce, je ne suis pas sûr d'imaginer le banquet céleste exactement comme un long huis clos principalement épiscopal, certes intelligemment organisé, autour de tables garnies principalement de tablettes et de caméras guidées par de l'intelligence artificielle... Cela dit, l'introduction par cette image de la dimension anagogique de la synodalité est bienvenue voire salutaire. Nous n'avons pas à construire, de manière illusoire d'ailleurs, une société délibérative parfaite mais à promouvoir, par des moyens concrets notamment, une culture de l'écoute et de la recherche toujours plus commune de la volonté du Seigneur en vue de la mettre en œuvre. Nous ne sommes pas appelés à élaborer un système participatif mondain qui s'imaginerait

1 Rapport de synthèse de la 1^{ère} session de la XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, n° 1, c.

pouvoir contribuer de manière immédiate à la réconciliation définitive d'un monde fracturé. Nous avons plutôt à annoncer collectivement, en paroles et en actes, le Royaume qui vient, par la sacramentalité revivifiée de l'Église. Peut-être en définitive la synodalité est-elle un autre nom de la sacramentalité.

Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre, docteur en théologie, a enseigné pendant vingt ans à l'Ecole cathédrale et à la Faculté Notre-Dame de Paris. Il été aumônier des parlementaires et curé de paroisses. Il est un des évêque français élus au Synode sur la synodalité. Derniers ouvrages parus: L'Église n'a pas dit son dernier mot. Petit traité d'antidéfaitisme catholique, Paris, Robert Laffont, 2014; Un sursaut d'espérance. Réflexions spirituelles et citoyennes pour le monde qui vient, Éditions de l'Observatoire, Paris, 2020.

RÉSUMÉ

L'auteur manifeste que, loin d'opposer « clercs » et « laïcs », le discernement en cours sur la synodalité est l'occasion d'approfondir leur articulation. Ressaisissant les concepts d'ordination réciproque du sacerdoce ministériel et du sacerdoce commun (communion), de décision ecclésiale (participation) et de mission à la lumière de la sacramentalité de l'Église, l'auteur cherche à montrer comment la profondeur de l'enracinement dans le Christ permet de dépasser les fausses oppositions. Il esquisse ainsi la dimension anagogique de la synodalité: non pas chemin mondain qui ne mènerait nulle part mais chemin sacramentel à l'horizon eschatologique.

